



Maman s'occupe mal de notre fille

Par **Guillaume45**, le **31/08/2018** à **00:50**

Bonjour,

Je viens tenter de trouver de l'aide sur ce forum car je ne sais pas trop comment procéder...

Ma fille de 3ans et demi vit chez sa maman depuis sa naissance. Nous nous sommes séparés avant la naissance car la maman a décidé de tomber enceinte sans me consulter car notre couple allait déjà mal en espérant que cela me fasse rester. Malgré ça j'ai quand même décidé de reconnaître ma fille car la petite n'y peut rien et je ne pouvais me résoudre à laisser un enfant sans père malgré la colère que j'avais à l'époque envers sa mère.

Aujourd'hui le problème est que la maman s'occupe mal de notre fille. Lorsqu'elle est chez sa mère, notre fille ne fait jamais de sieste, elle refuse parfois de manger et si elle mange ce n'est qu'un peu de pâtes, de la purée ou des sucreries. La petite refuse les légumes et parfois de manger tout court même s'il y a quelque chose qu'elle aime dans son assiette, juste par esprit de contradiction envers sa maman... En semaine, elle ne mange correctement que les midi lorsqu'elle est à l'école ou lorsqu'elle est chez moi quand sa mère a un empêchement pour s'en occuper. De plus, la maman m'a déjà avoué lui crier dessus et lui donner des fessées régulièrement lorsque la petite ne l'écoute pas ou fait des bêtises...

Lorsqu'elle est chez moi, je n'ai aucun mal à lui faire faire sa sieste, elle mange très bien à tous les repas, elle ne fait jamais de caprices, fais très peu de bêtises et lorsqu'elle en fait, il me suffit de lui expliquer calmement que ce n'est pas bien et pourquoi, il est tres rare que j'ai besoin de hausser le ton, je n'ai jamais à lui crier dessus pour qu'elle comprenne et encore moins à lui donner des fessées. Cela fait plus d'un an que j'explique à la maman comment je procède pour gérer les caprices de notre fille, elle a vu elle même comment je procède et donc voit très bien comment il faut s'y prendre avec notre fille pour éviter tous conflits qui se terminent systématiquement en cris et en fessées. Rien n'y fait, ça continue... Je suis continuellement à lui proposer de garder la petite plus souvent qu'un ou deux jours chaque semaine pour la soulager un peu mais elle veut gérer la petite toute seule ! Il n'y a qu'à la fin des vacances que j'ai pu l'avoir beaucoup plus que d'habitude car la maman s'est trouvée un nouveau copain et que ca l'arrangeait que je m'occupe de la petite pendant qu'elle était avec son ami.

Aucun jugement n'a été fait à ce jour, nous avons toujours fonctionné à l'amiable mais là je craque à force de voir la maman faire n'importe quoi avec notre enfant. Elle n'est clairement pas capable de l'assumer et de plus elle compte déménager à 30km de chez moi prochainement alors que jusqu'à ce jour nous habitons assez proche l'un de l'autre donc je pouvais aller chercher la petite à l'école de temps en temps pour m'en occuper quand sa mère en avait besoin et que j'étais disponible. A 30km je ne pourrai clairement plus l'avoir

qu'un we de temps en temps car je n'aurai plus le temps d'aller la chercher à l'école en sortant du boulot.

J'ai pris un rendez vous avec un avocat pour la semaine prochaine pour entamer une démarche afin d'obtenir la garde de notre fille pour qu'elle puisse avoir enfin une bien meilleure stabilité. Seulement voilà, je ne sais pas comment apporter la preuve de tout ce que j'avance et j'ai peur de faire toutes ces démarches pour n'avoir la garde de notre fille qu'un WE sur deux et de savoir la petite entre les mains d'une maman qui ne fait rien pour se remettre en question à chaque fois qu'elle part en conflit avec la petite et qui préfère lui crier dessus au lieu de discuter tout simplement en sachant que ca marche parfaitement avec moi.

Avez vous des conseils à me donner et savez vous s'il m'est possible de reprendre notre fille à sa mère dans l'attente d'un jugement qui risque d'avoir lieu après que la maman ait déménagé pour de bon ? Cela me rend malade de savoir notre fille dans cette situation. Je ne sais vraiment pas quoi faire, j'ai l'impression que la maman a toutes ses chances de pouvoir continuer ce manège on ne peut plus malsain pour cette petite fille qui est vraiment adorable.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **31/08/2018** à **11:18**

Bonjour

Le meilleur conseil, vous l'avez appliqué, un avocat.

Par **Guillaume45**, le **31/08/2018** à **13:39**

En espérant que mon avocate puisse m'éclairer un peu et surtout me rassurer. Mais sans preuve je ne sais pas ce que je pourrai faire. A part peut-être si des SMS échangés entre nous prouve son instabilité a condition que ce soit légal de s'en servir. Si c'est le cas la solution se trouvera peut-être là sinon je peur que ce soit compliqué